

3

3 września 1919.

LL.

Copie.

ND. 2383/V/I-T

Radiogram.

Moscou

Commissariat du peuple pour les affaires etrangeres
de Republique Russe des Soviets

En reponse au radiotelegramme du 12 aout Ministere
Affaires Etrangeres communique stop Croix Rouge Polonaise
est autorises entamer pourparlers avec representants
Croix Rouge Russe des Soviets concernant affaires men-
tionnees radiotelegramme 12 aout stop Gouvernement Polo-
nais garantit l'immunité complete des representants
Croix Rouge Sovietiste également retour en territoire
russe des qu'ils le desireront et droit envoyer courriers
Moscou stop Impossible garantir droit envoyer radiotele-
gramme il serait vu que endroit ou auront lieu pour -
parlers manquera de station radiotelegraphique stop
Radiotelegramme special annoncera lieu date de pour-
parlers stop

Ministere des Affaires Etrangeres.

PILSUDSKI
INSTITUTE
ARCHIVES
New York

LL.

ND.

C o p i e .

(2)
12 Oct 49

vr

Radiotelegramme.

N: 364

Varsovie Ministere des Affaires Etrangeres

Le Gouvernement Sovietiste Russe consent a autoriser la rencontre d'une commission de la croix rouge Ruse, avec une commission de la croix rouge polonaise de l'autre cote de la ligne de demarcation pour resoudre des questions relatives aux otages aux prisonniers, aux refugies, a la propriete de la croix rouge, aux usage de la guerre ainsi que des autres questions interessant la croix rouge, sous la reserve expresse que le gouvernement polonais garantira officiellement et absolument l'immunité des representants de la croix rouge russe, leur droit de retour sur le territoire de la republique sovietiste russe, des qu'ils le desirerent, ainsi que les droits d'envoi de courrier et de radiotelegrammes en faisant usage de chiffres stop Le gouvernement sovietiste russe attendra a ce sujet des declarations expressees de la part du gouvernement polonais stop 1125 Commissariat du peuple les affaires etrangeres.

PILSUDSKI
INSTITUTE
ARCHIVES
New York